



L'ASILE

CONTEXTE

Le thème de l'asile a pris toute sa force dans la crise de l'accueil que connaît la France. Il est apparu dans une première version des questions que le gouvernement envisageait de manière racoleuse et provocante de mettre en débat en lien avec le sujet de l'immigration.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Article 13 et 14 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948

« 1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.
2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. »

« 1. Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.

2. Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations unies. »

Article 4 du Préambule de la Constitution de 1946

« Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République. »

ÉLÉMENTS DU DÉBAT

cf positions de la LDH

La « crise des migrants » est une crise de l'accueil dont les Etats portent la responsabilité. Elle ne saurait se traduire par un recul de la dignité, des droits et des libertés.

Les réfugiés demandeurs d'asile viennent à nos frontières au péril de leur vie rechercher aide et assistance fuyant la guerre et la misère qui l'accompagne. Or, les dernières lois adoptées visent à réduire l'accès effectif à ce droit fondamental pourtant garanti par les accords internationaux et elles viennent s'ajouter à des pratiques administratives qui l'entravent déjà de fait.

Les phénomènes migratoires vont s'accroître entre autres du fait des changements climatiques et

des modifications des terres habitables, sources potentielles de conflits, d'injustices et d'inégalités supplémentaires. Il s'agit donc de préparer l'avenir, de se préparer à l'avenir.

Bâtir des murs, délaissés les naufragés, forger une Europe forteresse ne sont pas des réponses, elles ne règlent aucun problème, nous enferment dans l'impuissance et l'inhumanité.

Les solutions durables obligent à une meilleure appréciation des causes et effets des migrations et sont à penser en termes de droits et libertés universelles. Faiblir sur la promotion et le respect de ces droits met en péril les droits de tous.